



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Développement durable

GA/GB

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Dore

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-1 alinéa 19 (X) et L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-47 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 31 décembre 2004 signé par les Préfets du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Dore et notamment son article 2 qui précise que le Préfet du Puy-de-Dôme est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE de la Dore ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2005 portant constitution et composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Dore ;

VU la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2011 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Dore dans le cadre du renouvellement complet de cette commission ;

CONSIDERANT que l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 23 et 30 mars 2014 rend nécessaire le réexamen de l'arrêté susvisé du 23 novembre 2011 ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition de la CLE du SAGE de la Dore telle que fixée par l'arrêté susvisé ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La composition de la CLE du SAGE de la Dore fixée à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé du 23 novembre 2011 est modifiée ainsi qu'il suit :

1)- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Organismes	Représentés par
CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE	Mme Yvette MERCIER Vice-présidente
CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME	M. Florent MONEYRON Conseiller général M. Yves FOURNET-FAYARD Conseiller général
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	M. Claude BOURDELLE Vice-président
CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE	M. Robert FLAURAUD Conseiller général

.../...

Organismes	Représentés par
COMMUNES DU PUY-DE-DOME DESIGNEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	M. Paul CHANAL Maire de Chaumont-le-Bourg Mme Christiane SAMSON Maire de Courpière M. Jean-Louis GADOUX Maire de La Monnerie-Le-Montel M. Philippe BLANCHOZ Maire de Charnat
COMMUNE DE LA LOIRE DESIGNEE PAR LA FEDERATION DES MAIRES DE LA LOIRE	M. Denis TAMAIN Maire de Noirétable
COMMUNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-LOIRE DESIGNEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA HAUTE-LOIRE	M. Paul BARD Maire de Bonneval M. Philippe MEYZONNET Maire de Félines - Président de la Communauté de communes du Plateau de La Chaise-Dieu
COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PUY-DE- DOME DESIGNEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	Mme Suzanne LABARY Maire de Grandrif - Vice-Présidente de la Communauté de communes de Livradois Porte d'Auvergne M. Dominique VAURIS Maire de St-Julien-de-Coppel – Vice-Président de la Communauté de communes de Billom Saint-Dier M. Gérard GRENIER Adjoint au maire de Domaize - Président de la Communauté de communes du Pays de Cunlhat M. Bernard FAURE Maire de Beurières - Vice-Président de la Communauté de communes du Pays d'Arlanc M. Michel GONIN Maire de Néronde-sur-Dore - Président de la Communauté de communes du Pays de Courpière Mme Agnès PERIGNON Adjointe au maire d'Ambert -Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Ambert
S.I.A.E.P. DE LA FAYE ET S.I.A.E.P. DE LA RIVE GAUCHE DE LA DORE	M. Gilles LALUQUE Président du S.I.A.E.P. de la Faye
S.I.E.A. RIVE DROITE DE LA DORE	M. Michel BOURGEOIS Délégué au S.I.E.A. rive droite de la Dore
S.I.A.E.P. DU HAUT LIVRADOIS ET S.I.A.E.P. BEURIERES, CHAUMONT LE BOURG ET SAINT-JUST DE BAFFIE	M. Paul BRAVARD Membre des deux syndicats
S.I.V.O.M. DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT	M. Albert LUCHINO Vice-président
COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE ALLIER ET BOIS NOIRS" ET SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE (S.B.A.)	M. Julien BRUGEROLLES Délégué de la Communauté de communes "Entre Allier et Bois Noirs"
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ	M. Eric DUBOURGNOUX Vice-Président du Parc Naturel Régional Livradois Forez
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)	M. Gérard BETENFELD Conseiller général de Pont-du-Château (63) - Délégué de l'EPL

2)- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Organismes	Représentés par
FEDERATION DU PUY-DE-DOME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	- Deux représentants
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DOME	- Deux représentants
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU PUY-DE-DOME	- le Président ou son représentant
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DOME DELEGATION DE THIERS ET AMBERT	- le Président ou son représentant
U.F.C. QUE CHOISIR 63	- le Président ou son représentant
FEDERATION DE LA REGION AUVERGNE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (FRANE)	- le Président ou son représentant
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU PUY-DE-DOME	- le Président ou son représentant
E.D.F. GROUPE D'EXPLOITATION HYDRAULIQUE LOIRE ARDECHE	- le Président ou son représentant
FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'AUVERGNE	- le Président ou son représentant
GROUPEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT HYDRAULIQUE DU MASSIF CENTRAL	- le Président ou son représentant
SYNDICAT DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DU PUY-DE-DOME	- le Président ou son représentant

3)- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Organismes	Représentés par
PREFECTURE DE LA REGION CENTRE COORDONNATRICE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE	- le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME	- Le Préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant
PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE	- le Préfet de la Haute-Loire ou son représentant
D.R.E.A.L. AUVERGNE (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne)	- Deux représentants
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	- la Déléguée régionale Allier-Loire amont ou son représentant

Organismes	Représentés par
M.I.S.E.N 63 (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme)	- le Chef de la M.I.S.E.N. du Puy-de- Dôme ou son représentant
D.D.T. 63 (Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme)	- le Directeur départemental des Territoires du Puy-de-Dôme ou son représentant
A.R.S. (Agence Régionale de Santé)	- le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne – Délégation territoriale du Puy-de-Dôme ou son représentant
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA) Délégation interrégionale Massif Central	- le Délégué interrégional Massif Central ou son représentant
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE D'AUVERGNE (C.R.P.F.)	- le Président ou son représentant
D.I.R.E.C.C.T.E. (Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi)	- le Directeur régional des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi ou son représentant

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Loire, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

Cette publication mentionnera le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr où la liste des membres peut être consultée.

ARTICLE 3 - Les Secrétaires généraux des Préfectures de la Loire, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 3 septembre 2014

**P/Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général**

signé Thierry SUQUET